



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 17 juillet 2015

Communiqué de presse

COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT : SIMPLIFICATION DES DEMARCHES DE DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX ET NOUVEAUX CREDITS POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT



Le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) s'est réuni, ce vendredi 17 juillet 2015, sous la présidence de Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord, pour mesurer l'avancement des principaux chantiers régionaux engagés dans le domaine des politiques du logement et de l'hébergement.

Réforme du système d'attribution des logements sociaux : vers le mise en place du dossier de demande unique

La réforme des attributions de logements, engagée par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), modifie en profondeur les modalités de gestion de la demande de logement social et d'attributions des logements, en faisant de l'intercommunalité le pilote de cette politique au plan local. Elle poursuit plusieurs objectifs, notamment celui de simplifier les démarches du demandeur en lui offrant un service public moderne et efficace. Dans ce cadre, l'Etat a ouvert en avril un portail grand public qui permet de déposer en ligne sa demande de logement. <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>. A la date anniversaire, un demandeur sur 3 renouvelle désormais sa demande directement sur le portail, sans autre formalité. Ce service continuera de s'améliorer avec, d'ici la fin d'année, le déploiement dans la région du "dossier unique", qui permettra au demandeur de ne déposer qu'une seule fois et à un seul endroit, en ligne ou dans un guichet, les pièces justificatives à l'appui de sa demande.

Des moyens supplémentaires pour les projets de rénovation thermique

Le CRHH a également permis de répartir une dotation complémentaire en faveur de la rénovation énergétique du parc de logements anciens, au titre du programme d'intervention "Habiter Mieux". A la suite des annonces du Premier ministre en faveur de l'investissement, en date du 8 avril, les moyens de l'agence nationale de l'habitat (Anah) destinés à la rénovation énergétique ont été accrus : la dotation régionale octroyée par l'agence en faveur du parc privé est ainsi passée de 38,15 à 42,19 millions d'euros. Ce complément permettra la rénovation énergétique de 350 logements supplémentaires, pour atteindre un résultat final de 2 800 logements rénovés en 2015. Le programme "Habiter Mieux" connaît une très forte dynamique dans la région. Depuis son lancement en 2011, plus de 6 000 propriétaires occupants modestes en ont bénéficié. Une enquête menée directement auprès d'un échantillon d'une centaine de bénéficiaires montre que les objectifs du programme, améliorer le confort des occupants et la performance thermique des logements, sont pleinement atteints. Avec un gain énergétique moyen prévu après travaux de 40 %, 50 % des ménages déclarent avoir bénéficié d'économies d'énergie sur leur facture de chauffage après un hiver. 90 % mettent en avant la qualité des travaux réalisés. Une personne sur 10 estime que l'amélioration du logement a également eu un effet bénéfique sur sa santé. Par ailleurs, les travaux d'un montant moyen de 20 000 euros, ont des retombées économiques locales puisqu'ils sont dans 97 % des cas réalisés par des artisans de la région Nord – Pas-de-Calais.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr